

# Réunion du Conseil du 11 juin 2010

**Présents :** Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sophie Lathière, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

**Excusés :**

Jean-Paul Gadaud, (pouvoir à Alain Delhoume)  
Christian Dubreuil, (pouvoir à Jean-Pierre Floch)  
Rémy Goursaud, (pouvoir à Serge Roux)

David Puigrenier, secrétaire assiste à la réunion.

Christian Principaud est désigné comme secrétaire de séance.

En début de réunion, Alain Delhoume tient à remercier :

- Jean-Pierre Floch pour le suivi du chantier de l'école maternelle qui arrive à son terme ;
- le personnel communal qui a effectué tous les travaux prévus avec une grande qualité. L'école sera inaugurée le 9 octobre en présence de Mme Le Préfet.

Il précise que grâce aux efforts de la municipalité, il ne reste plus que 4 lots à vendre sur le lotissement de la Gagnerie. Des décisions seront à prendre rapidement pour disposer d'une offre suffisante et continue de terrains à construire.

Il souligne que l'assainissement de la Châtre est terminé. Les petits problèmes rencontrés pour trois maisons devraient pouvoir être réglés.

Il rappelle que la réhabilitation du répartiteur de Senon se termine ; le travail fait par les compagnons et l'artisan couvreur est remarquable. La municipalité organisera une réception en leur honneur le 9 juillet ainsi qu'une soirée de présentation publique en septembre.

Il remercie également ceux (élus et marcheurs) qui ont permis le dégagement du sentier pédestre des Monts pour le rendre utilisable dès la randonnée nocturne du 18 juin.

Enfin, il félicite le bon travail accompli en commission qui permet au Conseil de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

## **1. Tirage au sort des jurés d'assise.**

Depuis l'année dernière, la désignation des jurés d'assises est réalisée avec la commune de Veyrac.

Après tirage au sort, sont désignés pour la commune de Saint-Gence :

- Julie Gourinat, Guillaume Réveil, Karen Rivette, Patrice Villautreix et Audrey Mesnildrey.

Pour la commune de Veyrac, sont désignés :

- Jean-Louis Michalzyk, Françoise Villemonteil, Michelle Serre et Chantal Dumont.

## **2. Approbation du Conseil du 19 mars**

**Le Conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité sans observation.**

## **3. Adoption du compte de gestion 2009**

Le compte de gestion est identique au compte administratif présenté le 19 mars.

**Il est adopté à l'unanimité.**

## **4. Compte rendu des réunions des commissions**

### **4.1. Commission vie associative jeunesse, réunions des 23 mars et 7 mai.**

Les réunions avec les ados ont permis d'aboutir à leur participation à l'organisation de la fête de l'été. Des rencontres ont pu être organisées avec des associations pour les intégrer dans des activités. Cela a été fait notamment avec le Vélo-Club de St Gence et une visite a été faite à La Jonchère pour envisager la réalisation d'une piste de BMX. Plus modestement que ce qui a été fait dans

cette commune, un champ de bosses, exécuté avec les moyens communaux, pourrait être mis en place rapidement. Les ados vont travailler sur un projet qui sera présenté à la commission voirie en septembre. Le rattachement des utilisateurs à une association est cependant nécessaire.

S'agissant d'un skate parc, une visite a été organisée à Couzeix. Cependant ce projet semble plus difficile à envisager au niveau communal.

Le travail effectué par Christian Principaud sur les formations des bénévoles et le soutien aux associations n'ont pas suscité de sollicitations particulières. Il n'est donc pas possible d'envisager des formations spécifiques délocalisées à Saint-Gence Une réunion est prévue avec les associations le 26 juin pour finaliser des besoins plus précis et envisager l'organisation d'un mini-forum des associations à l'occasion de la réception des nouveaux habitants du 24 septembre.

A noter que le 3 septembre à 20h30 sera organisée la réunion annuelle sur la programmation des activités 2011.

**Le conseil se félicite que des projets puissent commencer à être construits avec les ados.**

**Il souhaite une participation massive des habitants à la fête de l'été des 18 et 19 juin et remercie les jeunes musiciens de la commune qui vont assurer une animation.**

**Il rappelle qu'en matière de comptabilité publique, il ne peut pas y avoir versement d'une subvention à une association sans une demande formelle et justifiée.**

**Il souhaite également qu'une convention soit établie avec les associations qui utilisent les locaux communaux.**

#### **4.2. Commission voirie urbanisme.**

- Le dossier sur l'enfouissement des réseaux des Charriers est bien avancé. La commission a associé les habitants concernés aux réflexions. L'emplacement des points lumineux et le choix des lampadaires sont définis et les autres aspects de l'aménagement précisés (travaux de voirie, eaux pluviales...). Limoges-Métropole termine l'étude définitive.

**Le conseil souhaite que l'implantation des lampadaires soit précisée pour limiter leur**

**nombre, d'autant que les habitants ont bien intégré les logiques d'économie.**

- Pour les travaux routiers, l'enveloppe 2010 réservée aux travaux de point à temps est passée de 20 000 à 51 000€ pour faire face aux intempéries de cet hiver. Les travaux sont en cours. Des difficultés résultant du mauvais temps vont retarder certains passages. Les secteurs suivants sont déjà ou vont être réalisés :

- route des Charriers en direction du CD 28,
- route des Monts vers Nieul,
- rue des Monts vers CD 128,
- route de Lengaud,
- route du Theil,
- rue des Francine, du Boschaudérier vers les Francines
- route du Rabaud vers Senon,
- route des Cheyroux,
- village de Vauzelle,
- allée de la croix des Charriers,
- impasse des écoles,
- route du Chatenet,
- venelle de la Châtre.

Le montant des travaux de réfection de voirie prévus est toujours de 150 000 €

- en juin, seront réalisés la route de la Celle à la Châtre, le passage du Theil, l'allée des Charriers, la route de la Châtre Boucheranne ;
- en septembre, la route des Palins, après avoir réglé les problèmes d'évacuation des eaux pluviales.

A noter également que le revêtement de la place de l'église a pu être refait et que le giratoire franchissable de Senon sera réalisé fin juin. Une intervention sur le pont du Rabaud est également prévue en septembre.

Pour la programmation 2011, et après examen des priorités avec les services de Limoges-Métropole, les opérations suivantes pourraient être proposés, en reprenant en priorité les opérations qui n'avaient pas pu être réalisées en 2010 :

- la route de Bondy,
- la route du Boschaudérier aux Francines pour la moitié de ce qui reste à faire,
- le vieux village du Theil,

- la route de la Chassagne au niveau de la patte d'oie,
- l'allée des Cireigeaux,
- la route de Vauzelle, du CD 28 au vieux village,

Le coût de ces travaux serait de l'ordre de 150 000 €. La Montée du Theil sera ajoutée à cette liste s'il existe une possibilité financière. Une enveloppe de point à temps de l'ordre de 24 000 € sera également sollicitée.

**Le Conseil se félicite de l'importance des travaux voirie réalisés grâce à notre appartenance à Limoges-Métropole. Il valide à l'unanimité les priorités définies pour 2011.**

- Sentiers de randonnée. L'inscription du sentier de la Forêt Lenfant au Programme Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée a pris du retard mais le passage en commission qui permettra son inscription est une affaire de quelques jours.

Pour le sentier d'interprétation prévu entre le bourg et le village de Senon, l'échec des discussions engagées ont nécessité l'élaboration d'un nouveau tracé sur la rive gauche de la Glane, en limite du camp de César. L'accord de Monsieur Grenier, propriétaire de ce terrain et la signature d'une convention de passage permettront d'éviter le retour sur le CD 28. Ainsi, on pourra aller du bourg à la route de Chevillou puis franchir la Glane à Chevillou et remonter vers la lande de Senon en restant sur des voies communales.

Ce tracé correspond en grande partie à l'étude réalisée par les étudiants stagiaires de l'IUP d'Ahun (Université de Limoges).

**Le Conseil se félicite de cet accord qui permet d'envisager l'ouverture de ce chemin dès l'automne mais ne ferme pas la porte à la réalisation ultérieurement d'un itinéraire de substitution sur la rive droite de la Glane. Il exige la ré-ouverture immédiate du chemin communal à Chevillou.**

- Zone 2AU de la Châtre

Le passage en zone 1AU, qui permettrait une urbanisation conforme aux objectifs définis dans le PLU, nécessite la réalisation préalable d'une étude qui doit présenter un bilan de l'exécution du PLU actuel. Cela permettra de prendre une décision pour lancer une enquête

publique nécessaire pour modifier le PLU. Le coût de cette étude estimé à 2 000 € n'a pas été budgété. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle, **le Conseil propose de programmer cette étude pour 2011. Au vu des résultats, il conviendra également de définir les autres zones qui pourraient être concernées par la modification du PLU.**

- Demande d'une extension du réseau d'assainissement de La Châtre

En Février 2010, Limoges-Métropole a été saisie par un particulier d'une demande d'extension au-delà du projet réalisé, pour trois branchements situés Promenade de la Châtre. La commission regrette que cette demande n'ait pas pu être traitée lors de la préparation de la deuxième tranche. Elle souhaite que l'étude que devront réaliser les services de Limoges-Métropole ne se limite pas à ces trois branchements mais envisage tous les autres raccordements possibles dans ce secteur. **Le Conseil valide la position de la commission.**

- Propriété de M Marcilloux au centre bourg.

La commission propose au Conseil de régulariser un échange de terrains prévu au moment de l'acquisition de la propriété. Une bande de terrain est cédée à la commune pour la réalisation d'un trottoir le long du CD 28 avec restauration du mur. En contrepartie, une bande de terrain équivalente d'une largeur d'1m sera échangée le long du pignon nord de l'habitation pour éviter le stationnement des véhicules qui gêne actuellement l'ouverture des volets. **Le Conseil valide cette proposition.**

- Eclairage public

Des solutions ont été examinées avec le SEHV pour couper l'éclairage de nuit de l'église et du parking des écoles. Le SEHV va également commencer son étude relative aux possibilités d'économie d'énergie dans les locaux communaux.

**Le Conseil valide le principe de l'achat des horloges nécessaires à la programmation des arrêts de l'éclairage public. Il souhaite également, suite à la demande justifiée d'habitants, que soit réexaminée la possibilité de remettre en fonctionnement les sonneries de la cloche pour les cérémonies religieuses, dans l'attente de sa réfection.**

- Lutte contre les ragondins : à noter que Limoges-Métropole a débuté une campagne de piégeage des ragondins sur les lagunes.

- Logements sociaux : l'ODHAC ayant déposé un nouveau permis de construire, les travaux de réalisation de pavillons locatifs à la Gagnerie devraient débuter avant la fin de l'année.

#### **4.3. Commission affaires scolaires du 26 mai.**

Le travail réalisé avec le concours de la diététicienne est satisfaisant. L'idée de développer des repas « bio » a été examinée lors d'un repas type servi le 4 juin. Il faut envisager les possibilités de poursuivre en sachant que la préparation de tels menus génère un surcoût de l'ordre de 10%, ce qui n'est pas supportable. Des solutions faisant appel à des producteurs locaux sont également envisagées.

Une augmentation importante des effectifs en élémentaire est prévue à la rentrée 2010. Actuellement, les prévisions pour l'école maternelle sont plus inquiétantes. Les engagements pris sur les aménagements des horaires et des transports des enfants entrant en 6<sup>ème</sup> au collège Maurois ont été tenus.

Les deux conseils d'école ont souhaité maintenir le système de l'horaire réparti sur quatre jours.

Le conseil rappelle que les parents doivent respecter la date limite du 15 juillet pour inscrire les enfants fréquentant les transports scolaires, ceci pour permettre de mettre en place les nouveaux circuits le plus tôt possible. Les enfants du Theil fréquentant les lycées de Limoges seront bien ramassés.

La commission examinera, en liaison avec Limoges-Métropole, les améliorations possibles pour améliorer la sécurité aux arrêts des cars.

Mme Savignat, directrice de l'école maternelle, qui part à Verneuil, est remplacée par Mme Roque qui arrive de Verneuil. Mme Leysenne sera la nouvelle directrice de la maternelle.

**Le Conseil tient à exprimer tous ses remerciements à Mme Savignat pour la qualité de son travail et les excellentes relations qu'elle a su entretenir avec la**

**municipalité. Il lui souhaite pleine réussite pour la suite de sa carrière. Il ne doute pas que la bonne qualité de ses relations se poursuive avec Mme Leysenne. Il souhaite également la bienvenue à Mme Roque.**

Alain Delhoume tient à remercier les enseignants pour la participation des enfants le 26 mars à la plantation d'arbres sur les berges de la Glane. Il se félicite également de l'accueil des enfants d'autres écoles le 26 avril pour la journée de jeux collectifs. La municipalité a participé à la réalisation du goûter offert ce jour-là.

#### **4.4. Commission communication et animation du 4 juin.**

- L'organisation des 2 soirées des 18 et 19 juin a mobilisé la commission.

**Le Conseil remercie chaleureusement les jeunes musiciens et Félix Ablana qui vont vous charmer et vous faire danser le samedi soir 19 juin.**

- La prochaine réunion de village se déroulera le vendredi 15 octobre à 20h à la mairie pour les habitants de Vauzelle, Chevillou, La Châtre, la Celle et les Cadophies.

- L'accueil des nouveaux habitants (la dernière manifestation remontant au 24 mars 2007) se déroulera le vendredi 24 septembre à partir de 18h30. Les associations seront mobilisées pour présenter leurs activités. Le moment convivial se poursuivra autour d'un buffet.

**Le conseil valide la proposition de la commission de mettre à jour le livret d'accueil et d'honorer, à l'occasion de cette manifestation, deux responsables associatifs qui ont particulièrement œuvré pour le développement de la vie associative dans la commune.**

- Les deux modèles de trophée de Saint-Gence sont définitivement adoptés par le Conseil qui autorise une première commande à l'artisan.

Un exemplaire de chacun de ces trophées sera exposé prochainement à la mairie pour une vente aux particuliers intéressés par cet objet, particulièrement symbolique de la commune, puisqu'il s'agit d'une inclusion d'un fragment d'une amphore vinicole découverte à Saint-Gence dans de la résine acrylique. **Les prix de vente sont fixés à 80 € pour le trophée**

## **« Prestige » et 20 € pour le Trophée « Distinction ».**

### **- Inauguration de l'école maternelle**

Elle aura lieu en présence de Mme le Préfet le 9 octobre 2010.

### **Le Conseil rappelle son souhait de donner, à cette occasion, un nom au groupe scolaire.**

C'est la dernière ligne droite pour faire part de vos propositions. Les enseignants ont été sollicités pour faire participer les enfants à cette recherche.

### **- Passage à la télévision numérique**

Thierry Fournier a fourni des informations précises reprises dans le bulletin.

### **Le Conseil envisage la possibilité d'organiser une réunion publique d'information à la rentrée**

#### **- Fête gauloise de 2012**

### **Le Conseil valide la proposition de mettre en place une commission élargie pour arrêter, avant la fin de l'année, les conditions de réalisation d'une telle manifestation.**

A noter également que les Veyracomédiens présenteront leur nouvelle production le 11 décembre à la salle polyvalente de St-Gence.

## **4.5. Commission des finances du 7 Juin.**

### **- Décision budgétaire modificative**

Elle est justifiée par 5 éléments essentiels :

- une recette complémentaire d'environ 8500 € de DSR (Dotation de Solidarité Rurale) dont on ne connaissait pas le montant lors du vote du budget ;
- une absence de recette d'environ 20 000 € due au refus de notre assurance de rembourser les salaires d'un agent en longue maladie. Des recours sont en cours, mais il faut anticiper sur un éventuel refus définitif ;
- le financement d'un pass foncier supplémentaire pour 3 000 € ;
- des dépenses de combustibles sous estimées pour 4 000 €
- des intérêts supplémentaires générés par la ligne de trésorerie pour 2 000 €

Pour équilibrer, il a été nécessaire de revoir à la baisse de nombreuses dépenses et de reporter des actions non engagées (mise à niveau de l'informatique du secrétariat de

mairie, réalisation de la place de Senon, réhabilitation du garage communal ...). Pour ces deux dernières opérations, seules les dépenses nécessaires à l'achat de matériaux ont été conservés, ceci pour permettre aux agents de commencer les travaux.

S'agissant de l'école maternelle, on devrait connaître fin août la situation quasi définitive des dépenses. Lors de la préparation du budget, on avait estimé qu'il resterait 50 000 € à payer en 2011, dont les retenues de garantie. En fait, le montant des sommes reportées en 2011 sera plus faible et l'on aura très certainement l'obligation de souscrire un emprunt complémentaire de 30 000 à 40 000 € pour assurer les dépenses sur 2010. Ce n'est qu'une anticipation sur des dépenses qu'il aurait fallu solder en 2011. Par contre, cela restreindra encore nos possibilités futures de recourir à l'emprunt.

### **Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.**

#### **- Tarifs de la cantine et de la garderie**

Depuis 2009, la vente des tickets repas du restaurant scolaire ne couvre plus les dépenses d'alimentation.

En outre, les tarifs pratiqués à Saint-Gence sont inférieurs de 10 à 30 % à ceux rencontrés dans les communes voisines. Le système retenu, forfait trimestriel, conduit à un prix par repas de 1,76 € ou de 1,89 € si on estime qu'il y a une dizaine de repas non pris dans l'année.

Il est donc nécessaire de mettre en place une politique régulière d'augmentation du prix des repas afin d'aboutir rapidement à une situation équilibrée et plus cohérente. La commission propose une hausse de 3% qui permettra d'arriver quasiment à un équilibre entre dépenses d'alimentation et vente des tickets. Le prix moyen du repas sur l'année reste nettement inférieur à 2 €

### **Le Conseil valide ces propositions qui portent le prix du forfait trimestriel à 85,80 € et celui du ticket à 2,58 €**

Pour la garderie, nos tarifs sont également très inférieurs à ceux des communes voisines et la commission vie scolaire aura à réfléchir à de nouvelles règles de tarification. Cependant, dans l'attente des décisions du SIEPEA sur l'éventuelle organisation des activités péri

scolaires, il est proposé de s'en tenir pour l'instant à une hausse de 2%.

**Le Conseil valide cette proposition qui porte le tarif mensuel pour le 1<sup>er</sup> enfant à 22,54 € et à 11,22 € pour les enfants suivants. Le tarif pour une journée est porté à 2,27 €**

- Location de salles pour des formations

Nous sommes sollicités par des organismes pour fournir des salles utilisables à l'occasion de formations (Centre de gestion, CNFPT ...). **Le Conseil décide d'autoriser la location de salles communales et fixe un tarif de 50€ par jour pour la grande salle et 30 € pour une petite salle.**

- Points divers

La commission souhaite qu'une proposition soit rapidement faite pour l'utilisation des terrains situés en face du cimetière. La création de trois terrains à construire serait possible. Il convient également de rechercher des solutions qui permettraient d'accélérer la vente des quatre dernières parcelles du lotissement de la Gagnerie.

Enfin, compte tenu des incidences financières, des décisions devront être rapidement prises sur l'éventuelle réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement.

### **5. Avenant au marché de l'école maternelle**

Suite à une modification des surfaces bitumées, le montant des dépenses relatives à cette opération est augmenté de 5 152 €. **Le Conseil accepte un avenant.**

### **6. Demande d'adhésion de Verneuil/Vienne à l'agglomération de Limoges-Métropole.**

Limoges-Métropole s'est engagée sur le fait qu'il n'y aura pas d'effets financiers négatifs pour les communes comme Saint-Gence qui sont déjà membres de l'agglomération. On peut également estimer que l'arrivée de Verneuil/Vienne, compte tenu des compétences exercées, pourra avoir des effets positifs sur la redéfinition des besoins des transports publics, des structures pour la petite enfance, etc..

Après discussion, **un avis favorable est donné à cette demande d'adhésion à l'unanimité moins une abstention.**

### **7. Commission communale des impôts directs**

Michel Bonnet ne souhaitant plus participer à cette commission, **le Conseil désigne Jacques Guy pour le remplacer.** Cette commission est compétente pour modifier les valeurs locatives des habitations à la suite de travaux dont l'achèvement n'est pas toujours déclaré. A noter également qu'elle aura à se réunir prochainement pour aborder et étudier quelques désaccords formulés par des propriétaires à la suite du travail effectué par les géomètres du service du cadastre sur notre commune.

### **8. Politique enfance jeunesse**

**Le conseil municipal donne mandat à ses représentants dans les différentes structures du SIEPEA pour défendre les principes suivants, élaborés lors d'une réunion d'une commission élargie, pour la définition d'une politique des 3 communes de Saint-Gence, Veyrac, et Peyrilhac en matière de politique enfance/jeunesse.**

Chaque commune va formuler ses propositions. Elles seront ensuite synthétisées par le groupe de travail Enfance/Jeunesse du SIEPEA pour être discutées et adoptées par le Conseil Syndical.

Nos propositions détaillées ci-dessous tiennent également compte des retours des questionnaires distribués dans la commune.

Après quelques années de fonctionnement, le SIEPEA éprouve le besoin de voir définie une vraie politique Enfance/Jeunesse sur son territoire. Cette politique doit permettre de préciser les perspectives de développement en s'appuyant sur les besoins de la population. Un Projet Educatif Territorial doit par ailleurs être élaboré rapidement. Il va concerner la période 2011/2014 en définissant le programme des actions qui seront mises en. Ce document sera contractualisé avec les différents partenaires.

#### **Quelles implications de la commune de Saint-Gence ?**

La politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse constitue un des axes forts de la politique conduite par la municipalité. L'ensemble des actions qui concourent à l'éducation des jeunes, à leur formation à la citoyenneté constitue une priorité.

La municipalité réaffirme sa volonté de conduire une politique de développement maîtrisé de la commune en augmentant l'attractivité de celle-ci.

Les offres en matière d'accueil des enfants et de services proposés sont un élément fondamental de l'attractivité de nos territoires. Le dynamisme d'une collectivité se mesure aussi à l'aune de ses offres de services vers les jeunes parents désireux de s'installer et de fonder une famille.

Nous réaffirmons notre engagement vers la construction d'une politique commune et solidaire au sein de nos trois communes avec tous les avantages liés à la mutualisation des moyens.

Il s'agit de privilégier des activités partagées par les jeunes de tout le territoire afin de tendre vers un apprentissage de la vie collective, grâce au partage d'expériences et à la construction de projets communs. Des actions spécifiques à une seule commune devraient dès lors avoir un caractère exceptionnel et provisoire.

Le financement communal des activités est à l'heure actuelle directement lié au nombre de participants, y compris en ce qui concerne les charges liées aux structures. Une autre forme de calcul de répartition des charges structurelles pourrait prendre en compte les populations globales des communes puisque le service proposé est intercommunal.

La répartition des charges entre collectivités et familles utilisatrices doit également être définie clairement en prenant en compte les ressources des familles (c'est le cas au Multi-Accueil), même si y pour parvenir, des discussions doivent être menées avec la CAF.

Les activités péri-scolaires étaient gratuites pour les familles, et donc entièrement supportées par les collectivités. Ce mode de financement n'est pas à reconduire.

La communication vers les publics potentiels et vers l'ensemble de la population est essentielle. La définition de la politique enfance-jeunesse de nos 3 communes doit servir de base à la rédaction d'une plaquette qui affiche les orientations et présente clairement et de manière attractive les différents services et activités conduites ainsi que les agents qui en sont chargés.

### **Les 0 – 3 ans : priorité fondamentale**

Le territoire, et en particulier Saint-Gence, manque d'offres de garde des tout-petits, avec le risque de voir des familles trouver des solutions dans des communes voisines, y compris ensuite au niveau de la scolarisation des enfants.

Nous considérons donc comme **FONDAMENTALES** toutes les actions permettant de donner satisfaction aux familles de la commune qui ont besoin d'un mode de garde de leurs jeunes enfants.

Quelques chiffres :

- Le nombre d'enfants concernés (de 0 à 3 ans) est d'environ 180 sur le territoire inter communal ;
- Le Multi-Accueil offre 18 places ;
- Une quarantaine d'ASMAT sont en activité ;

- 19 familles de Saint-Gence n'ont pas de place en crèche ;
- le coût d'une place annuelle en crèche est de l'ordre de 12 000 euros.

Quelles solutions ?

- construction d'une autre structure sur une autre commune ;
- regroupement d'ASMAT ;
- micro-crèche.
- mesures assouplissant les règles d'encadrement pour les assistantes maternelles (ASMAT).

La municipalité de Saint-Gence propose d'accompagner le relais assistantes maternelles (RAM) dans la recherche de nouvelles assistantes maternelles et d'avoir des actions très volontaristes pour augmenter leur nombre sur le territoire :

- voir liste des demandeurs d'emploi et faire des propositions aux personnes offrant le profil
- proposer aux jeunes mamans de garder 1 autre enfant dans l'hypothèse où elles sont en congé parental ;
- insister sur l'appui sécurisant et solide du RAM vers les nouvelles vocations ;
- aide à la recherche de locaux pour faciliter les regroupements d'ASMAT.

Parallèlement, elle considère que le lieu d'Accueil Enfants/parents (LAEP) apporte un plus significatif au niveau de la politique petite enfance du territoire, aussi sa remise en activité lui apparaît nécessaire.

### **Les 3 ans – 3 ans et 9 mois**

Les familles rencontrent souvent de réelles difficultés pour trouver un mode de garde pour leur enfant qui va à l'école (à partir de 3 ans) et qui n'est pas accepté à l'Accueil de Loisirs avant 3 ans et 9 mois.

L'ALSH dispose d'un agrément à partir de 3 ans qu'il s'agit d'utiliser pleinement, avec la possibilité, pour faire cohabiter trois tranches d'âge différents, de disposer d'une salle supplémentaire.

### **Les 3 ans 9 mois – 12 ans**

Le fonctionnement de l'ALSH est très satisfaisant, comme en témoignent les questionnaires reçus.

Quelques remarques :

- les associations sportives et culturelles de nos communes ne sont pas suffisamment impliquées dans l'encadrement d'activités alors que ce serait un moyen pour elle de trouver de nouveaux pratiquants.

- possibilité de « décentraliser » des activités, des tranches d'âge pour faciliter le fonctionnement, mais le problème du transport est à régler

Une idée : Afin d'ancrer plus efficacement l'ALSH dans la vie associative locale, de permettre simultanément le développement de nos associations, possibilité pour les communes de

subventionner les associations en demandant leur implication dans l'animation d'activités.

### Le péri-scolaire (6 – 12 ans) - priorité numéro 2 pour notre commune

Ces activités manquent depuis leur suppression (voir résultats du questionnaire), l'objectif est de les proposer à nouveau à court terme.

Les objectifs seraient alors de proposer et de faire découvrir aux enfants des écoles des activités originales qu'ils n'auraient pas la possibilité de connaître sur leur commune.

Pour atteindre ce but :

- limiter le nombre d'activités et le nombre de séances par semaine ;
- fixer les règles de fonctionnement, en particulier vis-à-vis de la garderie municipale (pour Saint-Gence) ;
- privilégier la découverte ;
- les assos peuvent proposer une offre.

### Pré-ados, ados - priorité numéro 3

On constate une baisse importante de la fréquentation de l'ALSH pour les enfants qui entrent en 6<sup>ième</sup> dans la tranche des 11/12ans.

Des grands principes :

- l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer les ados à être les adultes de demain.

Nous soulignons unanimement la difficulté d'aller à la « pêche » des ados, c'est-à-dire d'essayer de les rassembler alors que rien n'a été fait en amont ; il est donc préférable de travailler avec les enfants qui fréquentent déjà l'ALSH, pour les

motiver en leur offrant une continuité dans les offres d'activités ou de construction de projets.

Nous faisons le constat que chez les jeunes (entre 12 et 17 ans), la notion de « tribu » apparaît importante ; les jeunes qui partagent déjà (transports scolaires, études au collège ou lycée ...), se rassemblent plus facilement.

Le problème sur nos trois communes, les ados fréquentent trois collèges différents !

Des objectifs :

- valoriser la notion de construction de projets par rapport à une offre d'activités « de consommation » ;
- préparer les jeunes 11/12 ans à cette idée de projets ;
- privilégier des projets regroupant les ados des 3 communes. Cependant, il faut pouvoir accepter de se cantonner au territoire communal (notion de tribu) ;
- assouplir les horaires dans des lieux d'activités différents et adaptés ;
- chercher à faire naître l'expression des ados eux-mêmes, le questionnaire aurait pu être transmis directement aux jeunes

Enfin, nous pensons que nous devons sortir de la simple logique de consommation des activités (des offres existent déjà !), penser en termes de « projets » permettant l'éducation en impliquant davantage les municipalités. Nous devons trouver des solutions pour associer nos jeunes à la vie communale, peut-être aux travaux des commissions des conseils municipaux.

Le Siepea doit pouvoir trouver auprès des municipalités des appuis, des aides pour atteindre ces objectifs.

### Annexes

Multi-Accueil : 69 enfants inscrits

<b>Saint-Gence</b>	<b>Veyrac</b>	<b>Peyrilhac</b>	<b>Autres</b>
42	13	10	4

RAM : fonctionnement

	<b>Coût total</b>	<b>Siepea</b>
<b>2007</b>	20074	6000
<b>2008</b>	23785	6500
<b>2009</b>	27139	7491
<b>2010 (prev.)</b>	29713	8423

LAEP : fonctionnement

	<b>Coût total</b>	<b>Siepea</b>
<b>2008</b>	8117	3000
<b>2009 (janvier – juin)</b>	3219	1417

Activités péri scolaires en 2007

	lundi	mardi	jeudi	vendredi	
Veyrac	15H Baseball : 232.00 36H Sports co : 900.00 HipHop : 90.00	19H Percussions : 741.00 Cirque : 464.00	13H Ecriture 728.00 Plastique : 371.00 Théâtre : 369.00	12H Modélisation 459.00 17H Théâtre : 663.00	5200.00



Saint-Gence	19H Plastique 807.00 18H percussions : 702 Cirque 552.00	12H BaseBall : 186.00	Plastiques : 313	18H Théâtre : 712.00 Baseball : 204	3750.00
Peyrilhac	15H Plastiques:645.00 Plastiques 256.00	16H Théâtre : 624.00 Création : 290.00	Cirque : 580.00 BaseBall : 243.00	14H BaseBall : 127.00	2850.00
					11830.00

Une activité sur une année scolaire (1H par semaine sur 30 semaines) revient environ à 1000.00€.  
Le coût des différentes activités allant de 25€ à 60€ de l'heure

Activité de l'ALSH

année	Nb J/E
2005	3544
2006	3784
2007	3836
2008	3942
2009	4052

Séjour ADOS : une semaine avec une dizaine d'enfants (transport, hébergement, nourriture, encadrement, activités) coûte de 3 à 4 000 €

Participation totale des communes

	<b>2009</b>		<b>2010</b>	
<b>Peyrilhac</b>	28273	12.5%	23559	12%
<b>Saint-Gence</b>	105828	46.8%	92224	47%
<b>Veyrac</b>	92054	40.7%	80467	41%
	226155		196250	

Saint-Gence

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	
<b>ALSH</b>	34632.00	27398.00	
<b>ADOS</b>	148.00		
<b>MultiAccueil</b>	37494.00	32286.00	
<b>RAM</b>	3114.00	3548.00	
<b>LAEP</b>	603.00		
<b>PériSco</b>	6431.00		
<b>structures</b>	26404.00	28991	
	105828.00	92224.00	

### **9. Désignation d'un référent pour l'étude de zonage assainissement de Limoges-Métropole**

L'objectif est d'obtenir un document cohérent qui reprenne les éléments de zonage assainissement des 17 communes dans la perspective d'élaborer un document d'urbanisme opposable, après enquête publique.

Il y a un enjeu fort pour bien préciser ce qui relève de l'assainissement collectif et non collectif.

**Le Conseil désigne Jean-Pierre Floch pour représenter la commune dans les différentes réunions.**

### **10. Communauté d'agglomération de Limoges**

Deux conseils communautaires ont eu lieu depuis le 19 mars, les 1<sup>er</sup> avril et 27 Mai. Le prochain Conseil se tiendra le 28 juin.

Le budget a été adopté sur la base des orientations budgétaires qui ont été précisées dans notre dernier bulletin.

Un bilan du fonctionnement et de l'activité de Télébus a été présenté. Même si Saint-Gence fait partie des communes qui ont le plus d'abonnés, l'utilisation de ce service n'est pas suffisante pour pouvoir appuyer une demande de ligne régulière. **Le Conseil décide qu'une information systématique sera reprise dans les bulletins municipaux.** Il convient de noter que les jeunes lycéens peuvent être des utilisateurs importants lorsqu'ils ont des horaires décalés par rapport à ceux des transports scolaires.

### **11. Assemblée Générale de Malices et Chocolats**

A l'occasion de cette réunion, des demandes de travaux ont été formulées. Les plus urgents seront réalisés rapidement.

### **12. Instance de coordination des personnes âgées.**

Le nouveau bureau a été élu :

Mme Laplagne (Veyrac), présidente

M. Solis (St-Jouvent), secrétaire

Mme Barinotto (St-Gence), trésorière

### **13. CLIC**

Suite à la réorganisation des structures du département en matière d'accompagnement des personnes âgées, le CLIC devrait disparaître sous sa forme actuelle et ses compétences reprises par une nouvelle entité qui aurait un champ d'intervention élargi.

### **14. SIEPAL**

L'enquête publique sur le SCOT va être lancée d'ici la fin de l'année. Des positions fortes seront prises pour éviter le mitage et limiter la consommation des surfaces destinées à l'urbanisation.

Lors des réunions de travail, nous avons rappelé nos demandes relatives à la mise en place de transports en commun et à la réalisation de l'échangeur de Leyssine prévu à l'origine sur la voie de contournement (ex D 2000).

### **15. Sécurité routière**

Lionel Guillot a représenté la municipalité lors d'une réunion organisée par la préfecture.

Malgré des efforts, il y a encore des manques en terme d'information d'où la nomination d'un référent par commune. Par rapport aux opérations décrites dans le département, la commune de Saint-Gence n'a pas à rougir de ses réalisations.

D'autres réunions sont prévues pour dégager de nouvelles pistes de travail.

### **16. Affaire de la « décharge » des Francines**

Le dossier semble avancer correctement. Dès que la préfecture aura pu fournir les documents relatifs à l'immatriculation des épaves, ces dernières seront enlevées.

### **17. Informations diverses**

- Mme Bancquart, assistante sociale de notre secteur, va être en disponibilité et ne devrait pas pouvoir être remplacée avant septembre 2010.

- Compte tenu de la fréquentation, **le Conseil décide** de suspendre l'ouverture de la bibliothèque municipale le samedi matin jusqu'à son transfert dans de nouveaux locaux. Elle reste donc ouverte les mercredis de 9h30 à 12h

### **18. Personnel communal**

Deux agents vont passer l'examen d'ATSEM et un agent va passer le permis super lourd financé par Limoges-Métropole.

***Prochain Conseil le 17 septembre 2010.***